

Avant-projet de loi de Réforme du Code du Travail (dite "El Khomri") LA DEGRESSIVITE PUNITIVE !

Malgré la pression médiatique constante qui prétend qu'une majorité de Français serait favorable à la réforme du droit du travail, nous pensons pour notre part, que les salariés n'aspirent pas aussi naïvement à se tirer une balle dans le pied !

En effet, vos acquis et droits **vont subirent bientôt une attaque sans précédent** avec le projet de loi qui sera présenté le 09 mars 2016 en Conseil des Ministres, puis en Avril à l'Assemblée Nationale.

Le Gouvernement actuellement en place et en échec sur l'inversion de la courbe chômage, faute d'une économie d'emplois, n'offre d'autre alternative que **la réduction des droits EN FRAGILISANT D'AVANTAGE LES SALAIRES.**



LE JUGEMENT DE VOS DROITS C'EST MAINTENANT !

- Les 35 heures seront toujours la durée légale mais **on pourra bosser jusqu'à 60 heures/semaine sans que cela ne pose problème**, il faut bien être flexible non ?... Devons-nous être comparés tel qu'un robot qui fonctionne 24h/24h toute l'année.... Sans vacances, ni congés payés !
- **Les salaires vont devenir aussi modulables....** Donc si on vous baisse votre salaire votre seule possibilité sera de démissionner. Cette grande avancée sociale est classée dans la rubrique « accords de compétitivité offensifs », ce « deal » primera sur votre contrat de travail !
- **les 11 heures de repos obligatoire** par tranches de 24 heures **pourront être fractionnées.**



- **Les temps d'astreinte pourront être décomptés** des temps de repos
- **Le dispositif « forfait-jours »**, qui permet de ne pas décompter les heures de travail **sera étendu.**
- Il suffira d'un accord d'entreprise pour que **les heures supplémentaires soient 5 fois moins rémunérées.**
- Le plancher de 24 heures hebdomadaires **pour un contrat à temps partiel** ne sera plus la règle dans la loi.

- **En cas de licenciement illégal, les indemnités prud'homales seront plafonnées** et devinez ! pas à votre avantage car revu substantiellement à la baisse (Plafond fixé à 15 mois – soit la moitié environ du maximum actuellement versé) !
- **Les apprentis mineurs pourront travailler 10 heures /jour et 40h/semaine !** Accepteriez-vous cela pour vos enfants ?

Mais rassurez-vous, ce projet ne vise qu'à « développer et préserver l'emploi, réduire la précarité du travail et améliorer les droits des salariés »

- **Tout cela pour votre bien-être ! Enfin c'est le message qui est relayé !!!!**

Pour couronner le tout et dans un grand élan démocratique, on nous annonce que ces grandes améliorations pourraient être adoptées **sans vote ou par le recours à l'article 49-3 de la Constitution.**

Autant vous dire que les employeurs se frottent déjà les mains avec ces mesures à venir et qu'ils comptent bien en profiter le plus largement possible !

RÉFORME DU CODE DU TRAVAIL



De nombreuses réactions ont vu le jour sur internet et les réseaux sociaux !

Parmi celles-ci, une pétition contre ce projet délirant et signée à ce jour par **750 000 personnes** ! FO souhaite vous partager les liens particulièrement intéressants suivants :

- Pétition : <http://loitravail.loi>
- Un article qui démonte les "petites manip" de la communication gouvernementale, sur Libération <http://urlz.fr/383n>
- Réponse des plus atterrantes à la pétition du Gouvernement <http://urlz.fr/39k6>

Les initiateurs(trices) de cette pétition vous proposent de continuer à diffuser au maximum la pétition pour faire connaître le projet de loi et les reculs qu'il contient.

- Diffusez sur Twitter : <http://urlz.fr/39kc>
- Diffusez sur Facebook : <http://urlz.fr/39kd>



Vous trouverez sur la page Facebook de la mobilisation d'autres liens, sources, vidéos permettant de s'informer, ainsi que le projet de loi complet : <http://urlz.fr/39kb>

Vous pouvez également relayer la vidéo dans laquelle des youtubeurs et youtubeuses dénoncent la loi (<https://youtu.be/E3EbLui2B2k>) et utiliser le hashtag #onvautmieuxqueca sur Twitter.

Plus que jamais vous comprendrez que dans un pareil contexte, vous avez tout intérêt à avoir des représentants du personnel qui vous défende au mieux pour les années à venir, avec indépendance, en ne validant pas n'importe quoi qui viserait à réduire vos droits comme « peau de chagrin » !!!

Pour FO « le projet de loi est inamendable »

<http://www.fo-safran.com/loi-travail-fo-dit-non>

Pour en savoir plus, **n'hésitez pas à contacter vos élu(es)s et mandatés(ées) FO PNO :**

Laurence DANYS : 615210 , Frédéric BETIS : 610103/610971, Aurélien TICHIT : 617114 , Jacky NEDELEC : 610101 , Cristina PISICA : 612628 , Nicolas CUSOL : 610310

Administratifs, Techniciens, Ingénieurs ou Cadres, rejoignez FO pour défendre vos droits !!